

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Tarifs 2018 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public

- date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Lesysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Philippe Trepier

David Dubonnet - Yvette Fetaz
Catherine Chappuis
Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Jean-Luc Berthalay
Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Lesysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fresso

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
Frédéric Bret - Marc Chauvin
Dominique Pommat
Pierre Hemar
Philippe Gamen
Michel André
Albert Darvey
Jean-Maurice Venturini
Gérard Marcucci
Michel Dyen
Christophe Richel
Philippe Dubonnet

Bernard Januel
Jean-Marc Léoutre
Louis Caille
Daniel Rochaix
Jérôme Esquevin
Jean-Pierre Coendoz
Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Maryse Fabre à Bernadette Laclais - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Duperier - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 412-17 C

objet **RD - Tarifs 2018 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que les communes sont régulièrement sollicitées pour l'intégration des réseaux humides dans le domaine public.

Les communes font alors appel au service des eaux pour obtenir une évaluation des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales concernés, afin d'éviter la prise en charge d'équipements anciens nécessitant des travaux de rénovation qui seraient du ressort financier de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Le temps passé et les prestations effectuées par les agents de la Communauté d'agglomération pour établir un diagnostic de réseaux privés sont facturés : corrélation acoustique sur les réseaux d'eau potable, inspection visuelle (contrôle de présence de bornes compteurs en limite des lots, de l'état des chambres de vannes, des matériaux, des bouches à clé...), inspection vidéo et essais d'étanchéité sur les réseaux d'assainissement, diagnostic des postes de refoulement et des ouvrages d'eaux pluviales, puis établissement d'un rapport faisant état de la situation et d'éventuelles prescriptions techniques dans le but d'intégrer dans le domaine public des réseaux sains.

La procédure est la suivante.

1. Préalablement à toute étude, le demandeur (lotisseur, association syndicale, opérateur) doit fournir le plan de récolement des réseaux et les notices techniques décrivant les caractéristiques des ouvrages existants (poste de refoulement, dispositif de gestion des eaux pluviales...). Le cas échéant, le demandeur fait appel à un bureau d'études ou un bureau de géomètres pour obtenir ces documents.
2. Les frais d'étude du dossier sont facturés au demandeur, ainsi que toutes les prestations réalisées par le service des eaux.
3. Les contrôles des réseaux d'eau potable continuent à être assurés par Chambéry métropole - Cœur des Bauges, les agents du service des eaux étant seuls habilités à intervenir compte tenu des manœuvres nécessaires sur le réseau pouvant avoir une incidence sur la distribution de l'eau potable. Cette prestation est facturée.
4. Les contrôles de réseaux d'eaux usées (inspection caméra et essais d'étanchéité) et d'eaux pluviales (inspection caméra) sont réalisés par une société spécialisée au choix du demandeur.
5. L'instruction du dossier par Chambéry métropole - Cœur des Bauges peut aboutir à des préconisations et demandes de travaux à réaliser préalablement à l'intégration des réseaux dans le domaine public. Le suivi de ces travaux peut s'accompagner de visites de contrôle, facturées selon la tarification des frais de déplacement.

Les tarifs 2018 proposés sont les suivants :

	2017	Evolution	2018
Forfait instruction du dossier (eau potable et assainissement)	150 €	2 %	153 €
Forfait par ouvrages spéciaux (poste refoulement, bassin rétention...)	150 €	2 %	153 €
Contrôle réseaux eau potable			
< 5 lots	150 €	2 %	153 €
de 5 à 15 lots	300 €	2 %	306 €
> 15 lots	600 €	2 %	612 €

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 7 novembre 2017,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 7 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les tarifs 2018 ci-dessus pour le contrôle préalable des réseaux humides avant intégration dans le domaine public.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 412-17 C

Objet de l'acte : RD - Tarifs 2018 - Contrôle préalable des réseaux avant intégration dans le domaine public

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20486H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20486H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017